

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 21 février 2023 à 19h00

Date de convocation : 15 février 2023

Présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusés ayant donné procuration :

Mr Michel ARNAUDET à Mme Stéphanie ROUSSIES
Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
2. Location ancienne salle du conseil municipal : tarifs à appliquer
3. Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
4. Achat d'une pompe à chaleur pour le Foyer Rural : demande de subvention au titre du fonds de concours
5. Projets d'investissement 2023
6. Cauvaldor : création de la société publique locale (SPL) Cauvaldex pour la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique
7. Région Occitanie : convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire à signer avec la commune
8. Proposition d'une aide financière pour les sinistrés de la catastrophe du séisme en Turquie
9. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr Florian LAFLORENCIE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité après avoir ajouté à la demande de Mme Géraldine ARNOULD la signification de l'acronyme CCTP qui veut dire Cahier des Clauses Techniques Particulières au point n°4 de fermeture partielle de la halle.

2. Location ancienne salle du conseil municipal : tarifs à appliquer

Suite à l'aménagement de l'ancienne salle du conseil municipal (chauffage et porte-fenêtre changés) au premier étage de la mairie, plusieurs demandes ont été formulées pour louer cette salle.

Mme la Maire rappelle que le foyer rural est mis gratuitement à la disposition des associations de la commune avec une participation aux frais d'énergie à hauteur de 50 € par an.

Pour la salle de l'ancien conseil, elle propose de maintenir la gratuité pour les associations communales, et pour les autres usagers d'appliquer un tarif à la ½ journée et à la journée, avec dépôt d'un chèque de caution de 150 € et signature d'une convention. Le chauffage est inclus car la salle ne dispose pas de compteur individuel électrique.

Mr Didier GAYA demande si cette salle est bien assurée pour l'ouvrir au public ; il faudra s'en assurer auprès de l'assureur de la commune. Cette pièce peut accueillir une quinzaine de personnes autour d'une grande table ; elle capte le wifi gratuit du foyer rural ; elle dispose d'un ancien photocopieur qui pourra être révisé, une bouilloire et une machine à café pourraient être achetées.

Proposition de tarif : ½ journée : 30 €
Journée entière : 50 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour louer l'ancienne salle du conseil municipal à la ½ journée ou à la journée.

3. Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Mme la Maire explique que les restes à réaliser (RAR) permettent de payer des factures de fournisseurs dont le devis a été accepté en exercice n-1 et la dépense inscrite en investissement. Cette dépense peut ainsi être payée avant le vote du budget primitif.

Mais si une dépense s'avère indispensable avant le vote du budget primitif, sans qu'elle ait été prévue aux RAR, la collectivité peut prendre une délibération afin de payer la dépense en investissement ; celle-ci sera reportée au budget primitif.

Dans ce cadre, Mme la Maire explique qu'un aspirateur tombé en panne a dû être remplacé au foyer rural pour un montant de 573,76 € TTC. D'autre part, le chauffage réversible du foyer rural est tombé en panne et sa réparation s'élève à 26 194,90 € TTC.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour mandater les factures d'Hycodis et de Froid et Machines en investissement avant le vote du budget primitif 2023.

4. Achat d'une pompe à chaleur pour le Foyer Rural : demande de subvention au titre du fonds de concours

Mme la Maire indique que le chauffage du foyer rural doit être changé suite à un problème électrique. Un devis a été établi par la société Froid et Machines à hauteur de 26 194,90 € TTC.

L'installation date de 2014 et elle est totalement hors service.

S'agissant d'un dégât électrique, l'assurance AXA devrait prendre en charge une partie du coût.

Il est possible également de demander une aide au titre du fonds de concours de Cauvaldor à hauteur de 30 %.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour solliciter une aide au titre du fonds de concours de Cauvaldor et toutes subventions susceptibles d'intervenir.

5. Projets d'investissement 2023

Mme la Maire rappelle les projets d'investissement prévus pour 2023 :

RESTES A REALISER 2022

- Fermeture partielle de la halle : les travaux sont en cours
- Enfouissement des réseaux aériens aux Cartoules en juin + éclairage public solaire à Planèze et aux abri-bus du tennis et de Crayssac
- Columbarium au cimetière de Crayssac + mur de soutènement
- Schéma Directeur d'assainissement et de pluvial

INVESTISSEMENTS 2023 PROPOSES

- Chauffage climatisation au foyer rural.
- Désimperméabilisation d'une partie de la cour de l'école primaire.
- Parking terrain pétanque : au constat d'un manque de places de stationnement, Mr Francis JAMMES suggère de réfléchir à un parking végétalisé avec dalles percées à côté du terrain de pétanque ; un financement au titre des amendes de police pourrait être sollicité.

- Rénovation de l'éclairage public : de nouveaux quartiers seront ciblés pour un remplacement des ampoules énergivores par des led.
- Panneaux photovoltaïques à l'école : Territoire d'Energie 46 a déjà produit un audit énergétique et va étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture ou bien un système d'ombrières pour les classes des primaires. La modération de notre consommation énergétique guide ce projet. Le bâtiment est en zone de co-visibilité du château, l'Architecte des Bâtiments de France sera donc consulté. Mr Jean-François GUERRAND précise que les pentes de toit doivent être au maximum de 30% pour une production optimale.
- Porte d'entrée de la mairie à changer, de la cuisine du foyer rural ainsi que les deux fenêtres.
- Changement de la vitre d'une fenêtre du bureau de Mme la Maire.
- Agrandissement de l'aire de jeux : Mr Alain BOURDET et Mme Joëlle SABATIE indiquent qu'une structure à grimper en corde pourrait compléter le parc, ainsi qu'une maisonnette ; des devis sont attendus.

Nous avons de très bons retours des usagers suite à l'installation de la cabane et de la balançoire pour les tout-petits, mais une limite d'âge devra être indiquée sur un panneau. Le groom du portail devra être changé et la barrière repeinte.

L'éclairage du parc est à couper en soirée.

- Amélioration du réseau pluvial rue des écoliers afin de dévier l'eau entrant par la rue des Prés de Lascol.
- Aménagement de l'avenue Jean Lurçat à mettre à l'étude afin de commencer les travaux en 2024.
- Adressage : des plaques de rues et numéros de maison seront à commander dans le courant de l'année.
- La restauration de la toiture du four de Crayssac est programmée.

FONCTIONNEMENT 2023

- Il est proposé de rénover le couloir des primaires et d'envisager pour 2024 de refaire la salle de garderie.
- L'aide à l'achat d'un vélo électrique est prolongée pour 2023.
- Il est envisagé de donner une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales, les conditions d'octroi de l'aide restent à définir. Mme Sandie CASSAN soulève le problème de la multiplication du moustique tigre avec les réserves d'eau.
- Mme Géraldine ARNOULD demande s'il est possible de mettre en place des garages à vélos.
- Mr Francis JAMMES informe que le moteur du portail électrique de l'atelier sera changé.
- Mme Ginette GINESTE rapporte la demande du Club des Amis des Tours qui souhaiterait l'achat d'un petit congélateur pour la cuisine du foyer rural.

6. Cauvaldor : création de la société publique locale (SPL) Cauvaldex pour la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique

Le développement économique est une compétence obligatoire des communautés de Communes. CAUVALDOR l'exerce à travers l'outil CAUVALDEX dont la forme associative n'est plus adaptée désormais ; il est proposé une modification des statuts afin de transformer l'association en Société Publique Locale dotée d'un capital de 40 050 €, les parts étant détenues majoritairement par Cauvaldor et par chacune des communes adhérentes, qui sont donc appelées à délibérer pour entrer au capital de la SPL à hauteur d'une part chacune pour un montant de 150 €. L'adhésion à la SPL permet aux communes de bénéficier d'une expertise en matière de développement économique et touristique ; la présence de la zone artisanale sur notre territoire justifie pleinement cette adhésion pour notre commune.

Chaque bassin de vie désignera trois représentants pour siéger au conseil d'administration composé au total de 17 membres.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la création de la société publique CAUVALDEX et pour entrer à son capital à hauteur d'une part.

7. Région Occitanie : convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire à signer avec la commune.

Mme Emilie LEFEBVRE fait un rappel historique : lorsque le Département assumait cette compétence, un accompagnateur était présent dans chaque bus pour les enfants de maternelle ; depuis que la Région a repris la compétence en 2016, les accompagnateurs ont été retirés, sauf si les communes souhaitaient les prendre à leur charge, et c'est ce que notre commune avait décidé pour des raisons de sécurité. Cette année la Région réintroduit obligatoirement des accompagnateurs dans les bus de plus de 9 places et à partir de quatre enfants de maternelle présents ; ces accompagnateurs devront être formés.

La Région s'engage à financer le service à hauteur de 50 % plafonné à 1000 € par an ; une convention contraignante devra être signée.

Actuellement nous employons deux agents pour assurer l'accompagnement des enfants, un le matin et un le soir.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à signer une convention avec le Conseil Régional.

8. Proposition d'une aide financière pour les sinistrés de la catastrophe du séisme en Turquie

Suite à la catastrophe qui a fait un nombre très important de victimes en Turquie et en Syrie, Mme la Maire propose de venir en aide à ces populations totalement démunies par le biais du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) qui est un fonds de concours géré par le Centre de Crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Le montant à accorder est débattu, et fixé à 500 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour verser une aide de 500 € pour les sinistrés de Turquie.

9. Questions diverses

Quelques dates à retenir :

Lundi 6 mars : reprise du ramassage des déchets verts

Jeudi 9 mars à 19h : réunion publique pour le projet de convention de participation citoyenne. Mme la Maire invite les conseillers à relayer l'information auprès des administrés dans chaque quartier. Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres et l'information a été affichée et relayée par PanneauPocket.

Mr Alain BOURDET informe que des manœuvres militaires d'ampleur auront lieu dans tout le sud de la France et jusqu'à notre territoire, entre le 7/03 et le 11/03 dans le cadre de l'opération « Orion ».

Questions :

- Mr Jean-François GUERRAND demande s'il est possible de déposer des végétaux au bout de la rue des Salvandous. Non cela n'est absolument pas possible, mais les déchets verts volumineux peuvent être apportés à la déchetterie de Lagineste.
- Stop de l'avenue Jean Lurçat : la gendarmerie sera prévenue que certains automobilistes ne respectent pas le « stop » et des contrôles seront effectués.
Mme Sandie CASSAN propose de mettre en place un passage piétons.
- Mr Florian LAFLORENCIE demande quel a été le vote des Maires à Cauvaldor sur la prise à sa charge du projet de Palais des Congrès à Rocamadour, pour laquelle Mme la Maire avait consulté les membres du conseil municipal lors de la dernière séance ; il est répondu que le contre l'a emporté.

La séance est levée à 20h40.